

BUILLETIN

DU CONSEIL

Vol. 13, n° 3, octobre 1996



DE LA LANGUE FRANÇAISE

Présentation du mémoire du Conseil dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 40¹ ainsi que sur un document de consultation²

Il faut inaugurer une nouvelle phase de l'aménagement linguistique au Québec, dont l'essentiel sera la concrétisation du statut du français comme la langue commune de tous les Québécois et de toutes les Québécoises.

— NADIA BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS

C'est à la lumière du bilan de la situation linguistique³, publié en mars dernier, que le Conseil de la langue française a étudié le document de consultation sur la politique linguistique préparé par le gouvernement. Le Conseil a retenu du bilan les enseignements suivants :

- ... il est toujours légitime d'avoir aujourd'hui un plan d'aménagement linguistique ;
- ... il faut maintenir les dispositions générales de la *Charte de la langue française* ;
- ... il faut réaffirmer les droits linguistiques fondamentaux inscrits dans la *Charte de la langue française* ;
- ... les succès obtenus par voie législative autorisent à croire qu'il faut maintenir le cadre actuel et renforcer certains articles de la *Charte de la langue française*, en particulier ceux qui concernent la protection des consommateurs ;
- ... mais aussi, il faut une approche nouvelle qui tienne compte des progrès réalisés et des nouvelles tendances (mondialisation, ouverture des marchés) qui viennent modifier les conditions de la concurrence des langues au Québec.

Pour le Conseil, **il faut inaugurer une nouvelle phase de l'aménagement linguistique au Québec, dont l'essentiel sera la concrétisation du statut du français comme la langue commune de tous les Québécois et de toutes les Québécoises.** Dans cette nouvelle phase, il faudra insister sur le fait que la maîtrise de la langue commune est nécessaire pour exercer pleinement son rôle de citoyen, pour assurer la cohésion sociale et le bon fonctionnement de la société. Par conséquent, il faut adopter une approche inclusive montrant bien que le français est l'affaire de tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle. La promotion du français doit par ailleurs prendre appui sur le rôle moteur et catalyseur de l'Administration publique ; le bilan de la situation linguistique est d'ailleurs fort critique sur ce point. Or, la mobilisation de

l'Administration devrait avoir des effets importants sur la promotion du français. Le gouvernement du Québec dispose en effet d'un pouvoir d'achat de 1,2 milliard de dollars. Mais celui des réseaux de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires et des municipalités est de dix fois supérieur. Ce pouvoir d'achat francophone, si on réussit à le mobiliser, atteindra les 14 milliards de dollars.

La nouvelle phase de l'aménagement linguistique devrait aussi accorder plus d'importance à la notion de protection du consommateur. En effet, le nouveau contexte de mondialisation et d'ouverture des marchés risque de remettre en question le respect des dispositions imposant l'usage de la langue nationale dans l'étiquetage et les modes d'emploi ainsi que dans les nouvelles technologies. Car le poids de l'anglais ne se fait pas sentir qu'au Québec, il touche l'ensemble de la planète et particulièrement les pays industrialisés. Dans ces circonstances, l'intervention du gouvernement du Québec peut se révéler très limitée puisqu'il s'agit de phénomènes d'anglicisation qui prennent leur source hors de ses frontières et ont une envergure internationale. La défense du français doit donc se faire non seulement en concertation avec les autres pays francophones mais aussi en coordination avec les autres grandes langues nationales.

Pour assurer la réussite de cette nouvelle phase, deux conditions doivent être remplies :

1. **il faut se donner des obligations de résultats**, de façon plus claire que ce qui apparaît dans le document de consultation ;

SOMMAIRE

Il faut inaugurer une nouvelle phase de l'aménagement linguistique au Québec	1
L'aménagement linguistique au Québec : ses causes historiques, la situation actuelle	3
L'arrivée des inforoutes : occasion pour un nouvel essor du français	5
Mission en Europe	7
Nouvelle édition de <i>Répertoire des publications</i>	8
<i>Actes du colloque «Le français et les langues scientifiques de demain»</i>	8

1. *Loi modifiant la Charte de la langue française* ainsi que le document intitulé : *Le français langue commune : promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune au Québec*

2. *Le français langue commune. Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec. Proposition de politique linguistique.* Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, 80p.

3. *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise. Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française.* Québec, Les Publications du Québec, 1996, xii-324p.

2. le dynamisme de la nouvelle phase doit reposer sur une volonté gouvernementale constante et régulièrement réaffirmée. En effet, au cours de la première phase, les progrès de la francisation sont dus au rattrapage effectué dans un certain nombre de secteurs. Or, les facteurs qui ont permis ce rattrapage ont déjà cessé de jouer ou vont bientôt le faire. Dans une optique d'approche sociale et de responsabilité civique, le moteur des progrès futurs de la francisation devra donc être la réaffirmation constante de la volonté gouvernementale de concrétiser l'objectif politique de vouloir vivre en français.

Le Conseil de la langue française est d'accord avec le rôle accru que le gouvernement entend donner à l'Administration publique dans la promotion du français. Le comité interministériel proposé dans le document de consultation pourra être un acteur clé dans la coordination des actions de l'Administration. Dans l'esprit d'obligation de résultats qui est celui qu'il a retenu, le Conseil de la langue française propose qu'une évaluation de ce mécanisme de comité interministériel soit faite dans trois ou quatre ans; au cas où cette évaluation se révélerait négative, le Conseil verra alors à suggérer d'autres mécanismes qui seraient accompagnés d'obligations de résultats.

Le Conseil de la langue française estime que, sur certains points, la «loi 86» a envoyé un message de bilinguisation, notamment en permettant à l'Administration publique d'entretenir une correspondance bilingue avec les entreprises établies au Québec. Le Conseil propose donc de modifier la loi en réimposant à l'Administration l'obligation de ne correspondre qu'en français avec les entreprises établies au Québec. De plus, le Conseil suggère d'étendre cette pratique de la correspondance unilingue française aux communications avec le gouvernement fédéral et avec les gouvernements des provinces où le français a un statut officiel (Nouveau-Brunswick et Manitoba).

Le Conseil est inquiet de l'évolution de la situation de l'affichage. L'automne dernier, au moment où le bilan a été dressé, la situation était satisfaisante dans la mesure où, même si le bilinguisme était désormais permis, l'unilinguisme français prédominait autant que lorsqu'il était prescrit par la loi. Les choses ont depuis évolué et il apparaît de plus en plus aujourd'hui que la place du français dans ce domaine est fragile et que son statut pourrait se modifier rapidement. Pour l'instant, le Conseil ne propose pas de modification à la loi. Il suivra de très près l'évolution de la situation et interviendra auprès du gouvernement et de l'opinion publique dès qu'il se rendra compte que la situation se dégrade de façon significative. Le Conseil procédera dans les mois qui viennent à une mise à jour de l'enquête sur l'affichage dans l'Île-de-Montréal, qu'il a menée conjointement avec l'Office de la langue française à l'automne de 1995.

En ce qui concerne la question de l'affichage, le Conseil se prononce pour le maintien du régime juridique actuel. Toutefois, il constate que les événements récents menacent l'équilibre fragile qui s'était établi au fil des ans. Si la place du français dans l'affichage devait se dégrader au point de nécessiter l'intervention gouvernementale, le Conseil tient à rappeler qu'il avait proposé, en 1993, une solution qui encadrerait davantage que ne le fait la «loi 86» la possibilité d'utiliser une autre langue que le français dans l'affichage public et la publicité commerciale. Cette possibilité était réservée essentiellement aux petits commerçants, en pratique aux personnes physiques, alors que les personnes morales, y compris les commerces français, auraient eu l'obligation de se conformer à l'unilinguisme français.

Le Conseil est d'avis que, lorsqu'une loi existe, il est normal qu'elle s'accompagne de mesures de contrôle pour voir à son application. Il se prononce donc en faveur de la remise sur pied de la Commission de protection de la langue française tout en déplorant que l'évolution de la situation du français dans l'affichage rende nécessaire le recours à cette solution.

Le Conseil est aussi inquiet de la situation de l'apprentissage du français. Les résultats obtenus au sortir de l'école obligatoire ne confirment pas une véritable maîtrise du français oral et écrit. Il faut remettre la langue au coeur de l'école car c'est à l'école que la langue commune d'une société se transmet et se

forge. Depuis 1986, le Conseil de la langue française a attiré l'attention du gouvernement et de la population à plusieurs reprises sur les déficiences de l'enseignement du français. Il est heureux de constater que ses propositions portent fruit puisque plusieurs d'entre elles ont été intégrées au dernier programme. Le Conseil croit qu'il faudrait accentuer le virage déjà pris et qui consiste à accorder plus d'importance à l'enseignement de la grammaire.

La question fort complexe du système scolaire confessionnel, débattue depuis des décennies, demeure toujours irrésolue malgré un indiscutable consensus. Cette question prend toute son acuité au regard de l'intégration des immigrants. Le système actuel est souvent vu comme un obstacle de taille au plein accueil de la diversité des options, des croyances et des cultures, comme l'ont souligné à plusieurs reprises, notamment, le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil scolaire de l'Île-de-Montréal, et la Centrale des enseignants du Québec. L'Assemblée des évêques du Québec a explicitement donné son accord, dès 1982, à l'établissement de commissions scolaires linguistiques. À date plus récente, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal a elle aussi pris position dans le même sens.

Le maintien d'une structure scolaire confessionnelle aura des conséquences pour l'avenir du Québec, au chapitre de l'intégration des immigrants, et plus spécifiquement de leur intégration linguistique. Le Conseil estime qu'une telle option risquerait de compromettre le système scolaire montréalais. Les élèves non francophones pourraient vraisemblablement opter en faveur d'une désertion de la commission scolaire confessionnelle, catholique ou protestante, pour se joindre à la nouvelle commission scolaire linguistique francophone, ou à la commission scolaire anglophone s'ils y sont admissibles; les francophones, pour leur part, pourraient se regrouper en majorité dans les commissions scolaires confessionnelles. On se retrouverait alors avec deux réseaux d'écoles publiques, des cultures séparées, des collectivités vivant en parallèle, et la forte probabilité que des groupes minoritaires exigent, au même titre que les catholiques et les protestants, leurs propres écoles confessionnelles. La volonté gouvernementale d'intégrer harmonieusement les non-francophones à une culture publique de langue française s'en trouverait contredite dans les faits, et pour les générations à venir, puisque l'école est le principal lieu de socialisation après la famille.

Le maintien de structures confessionnelles, peu importe l'endroit exact où elles se situent dans le système scolaire — la commission scolaire ou l'école —, constitue un obstacle à l'intégration des immigrants. **Le Conseil souscrit donc entièrement au principe de structures scolaires non confessionnelles.** Cela permettra le partage des clientèles sur une base linguistique et assurera, du même coup, l'existence d'un réseau scolaire francophone unifié, ouvert à tous, sans distinction de religion ni d'origine ethnique. Ce sera alors privilégier une école de quartier, école tolérante susceptible de rallier la majorité des parents, milieu d'intégration à la société civile dans lequel on apprend à vivre ensemble.

À la fin de son mémoire, **le Conseil de la langue française tient à rappeler deux conditions qui lui paraissent essentielles au succès de la nouvelle phase de l'aménagement linguistique :**

- 1. il faut se donner des obligations de résultats,** de façon plus claire que ce qui apparaît dans le document de consultation ;
- 2. le dynamisme de cette nouvelle phase doit reposer sur une volonté gouvernementale constante et régulièrement réaffirmée ;** en particulier, le discours gouvernemental doit être cohérent et soutenu.

Le contenu du mémoire de Conseil de la langue française s'inscrit parfaitement bien dans les objectifs de cette commission qui, comme le déclarait le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, M^{me} Louise Beaudoin, dans son discours d'ouverture : «[...] témoin de la ferme volonté du gouvernement de donner un nouveau souffle à la politique linguistique, en faisant appel à cette responsabilité qui est la nôtre de nous assurer que les générations présentes et futures puissent continuer de vivre, de travailler et de créer, en français, en Amérique du Nord.»

L'aménagement linguistique au Québec : ses causes historiques, la situation actuelle

La question du statut et de la qualité de la langue française n'a cessé de se poser au Québec depuis plus de deux siècles. De la *survivance française* nous sommes progressivement passés à une *volonté d'affirmation* de la langue française pour qu'elle devienne la langue normalement utilisée dans tous les secteurs de la vie sociale. La Révolution tranquille des années 60 a constitué à cet égard une période charnière.

1. Les causes historiques de l'aménagement linguistique au Québec

Cinq facteurs ont été à l'origine, dans les années 60, de la prise de conscience qui a entraîné un consensus social sur la nécessité de recourir à la loi pour assurer la promotion et la défense du français au Québec : la diminution de l'importance relative des francophones au Canada, la modification de la structure démographique de la population du Québec, la domination de l'anglais dans l'économie, l'intégration des immigrants allophones à la communauté de langue anglaise par le biais de l'école, le visage anglais ou du moins peu français du Québec.

Dans ces cinq secteurs, il y eut une évolution, parfois importante, le plus souvent positive par rapport à la situation du français. Parmi les aspects positifs, signalons les suivants :

- selon certains indicateurs, les francophones ont effectué un important rattrapage quant à leur situation socio-économique et la place de l'anglais dans l'économie a diminué depuis l'adoption de la *Charte de la langue française* ;
- la législation linguistique a connu un grand succès en matière scolaire — la grande majorité des jeunes allophones fréquentent maintenant l'école française ; ce succès exige un effort important d'intégration de ces arrivants par la communauté francophone, moins habituée à les intégrer que la communauté anglophone ;
- des progrès ont aussi été enregistrés en ce qui concerne le visage français de Montréal : l'affichage est maintenant majoritairement en langue française (80 % des messages sont unilingues français).

Il faut aussi mentionner d'autres points, plus négatifs par rapport à la situation du français :

- la proportion des francophones dans l'ensemble de la population canadienne a continué de décroître à tous les recensements ; il est donc encore plus vrai aujourd'hui que le Québec doit intervenir pour assurer le statut du français puisque le reste du Canada est de plus en plus anglophone ; il y a une légitimité et une obligation morale pour le Québec de protéger le français en Amérique ;
- l'évolution de la diversification de la composition démographique de la population québécoise s'est poursuivie depuis les années 70 ; la question de l'intégration est donc de plus en

plus d'actualité ; au Québec, elle a une forte connotation linguistique et elle oblige à réétudier l'articulation des concepts de langue commune, de citoyenneté et de pluralisme ;

- au moment de l'adoption des lois linguistiques des années 70, la pression de l'anglais venait principalement de l'intérieur du Québec alors qu'aujourd'hui, l'ouverture des marchés et la mondialisation ainsi que les nouvelles technologies tendent à réintroduire l'anglais, mais à partir de l'extérieur ;

- malgré le visage largement français de l'affichage dans l'Île-de-Montréal, il existe des motifs d'inquiétude dans la mesure où 42 % des commerces ne respectent pas intégralement la loi parce qu'au moins un de leurs messages n'est pas conforme ;
- on note une tendance à une réanglicisation du monde du travail, notamment à cause de l'introduction des nouvelles technologies.

Les conditions qui ont convaincu le gouvernement du Québec de la nécessité de recourir à la loi pour protéger et affirmer le français demeurent donc encore

aujourd'hui, même si le visage du Québec a pu significativement changer et même si des progrès ont pu être effectivement enregistrés sur plusieurs points. Le document de consultation affirme : « Le sort de la langue française sera toujours précaire au Québec. » Le bilan de la situation linguistique publié en mars 1996, tout en faisant état de nombreux progrès, confirme ce diagnostic. Il dresse par ailleurs la liste des points forts et des points faibles de l'aménagement linguistique au Québec.

2. Ce que nous a révélé le bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995

Le comité interministériel responsable de la rédaction du bilan de la situation linguistique a conclu que, depuis le début des années 70, le français a fait des gains importants dans presque tous les domaines, particulièrement chez les francophones. Par ailleurs, c'est dans les bassins de population à forte concurrence linguistique, particulièrement à Montréal, que les principaux progrès resteraient à faire.

Le comité interministériel a constaté qu'il y avait eu, depuis 1977, une nette progression vers la généralisation de l'usage du français dans l'ensemble du Québec. Même si plusieurs facteurs ont pu jouer, la *Charte de la langue française* adoptée par le gouvernement du Québec a eu un effet d'entraînement et a contribué à produire des résultats réels. Cela ne veut cependant pas dire que le français a atteint le statut qu'il devrait avoir au Québec.

Les auteurs du bilan ont relevé neuf domaines où se manifeste cette généralisation du français depuis 1977 :

- l'augmentation du nombre de francophones sur le marché du travail ;
- la réduction presque complète des disparités salariales reliées aux caractéristiques linguistiques des travailleurs ;

Les conditions qui ont convaincu le gouvernement du Québec de la nécessité de recourir à la loi pour protéger et affirmer le français demeurent donc encore aujourd'hui, même si le visage du Québec a pu significativement changer et même si des progrès ont pu être effectivement enregistrés sur plusieurs points.

C'est dans les bassins de population à forte concurrence linguistique, particulièrement à Montréal, que les principaux progrès resteraient à faire.

- la fréquentation de l'école française par une grande majorité des jeunes immigrants ;
- l'accroissement de la connaissance et de l'usage du français chez les anglophones et les allophones ;
- l'accroissement de l'usage du français chez les travailleurs ;
- l'accroissement de l'usage du français dans la vie des entreprises ;
- la nouvelle tendance de l'immigration et de l'intégration, plus favorable au français ;
- l'accueil et le service en français dans les commerces et les services ;
- la prédominance du français dans l'affichage à Montréal.

Ces résultats sont en effet importants. Les inégalités socio-économiques que voulait corriger la *Charte* sont presque éliminées. La part du revenu des francophones est égale à leur

poids démographique dans la population québécoise ; la part des francophones dans la population active de la région métropolitaine de Montréal, parmi les professions libérales et parmi les administrateurs, est presque égale à leur poids démographique ; le français est devenu plus rentable que l'anglais hors Montréal et l'anglais a conservé un léger avantage (3 %) à Montréal. Sur le plan scolaire, 80 % des élèves allophones fréquentent maintenant l'école française aux niveaux primaire et secondaire. Dans les années 70, c'était l'inverse : 80 % des élèves allophones fréquentaient l'école anglaise. Sur ce point particulier, il y a donc eu un renversement complet de la situation. Par ailleurs, le français est aujourd'hui nettement prédominant dans l'image linguistique des commerces de l'Île-de-Montréal. Il est de plus possible de se faire servir en français presque partout à Montréal. Et, en dehors de Montréal, 88 % des personnes en situation d'emploi œuvrent presque exclusivement en français.

En résumé, le bilan de la situation linguistique permet d'affirmer que les droits linguistiques (droits des travailleurs, des consommateurs et le droit à l'enseignement en français) énoncés en 1977 sont généralement respectés en dehors de Montréal. Les progrès réalisés permettent à la majorité francophone d'assumer pleinement et sereinement sa position majoritaire. À Montréal, cependant, les droits des travailleurs et des consommateurs ne sont pas encore toujours respectés.

Si les auteurs du bilan ont pu constater, dans un bon nombre de domaines, une progression, parfois remarquable, vers la généralisation de l'usage du français, cela veut-il dire que l'usage du français est généralisé partout au Québec, jusque dans les grands centres urbains ? Que le statut du français «langue officielle» saute clairement aux yeux ? Que le français est devenu «la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires», comme le veut la *Charte de la langue française* ? Que le français est devenu la langue d'usage public «commune» à tous les Québécois ? La réponse est non.

Le bilan révèle que certains secteurs n'ont pas affiché la performance souhaitée en regard des objectifs attendus et devront attirer l'attention particulière du gouvernement dans les années qui viennent :

- le rôle de l'Administration publique, qui devrait être un rôle moteur et exemplaire ;
- l'intégration linguistique des allophones à Montréal ;
- le rôle de la langue dans l'éducation ;
- les nouvelles technologies de l'information et des communications et leur influence sur le français comme langue du travail ;
- la protection du consommateur ;

- une meilleure articulation des deux volets de l'aménagement linguistique, la promotion du statut et la qualité de la langue.

Plus fondamentalement encore, le bilan de mars 1996 tire la conclusion que le sort de la langue française se jouera à Montréal, où l'enjeu est la généralisation du français comme «langue commune». L'affirmation de la volonté de vivre en français est en effet une condition indispensable ; cela doit signifier, pour Montréal, une volonté très claire et très ferme de proclamer son caractère français et sa viabilité en français, et de construire sur cette base son développement économique et sa vocation internationale.

Les actions à mener s'insèrent dans un nouveau contexte : celui, notamment, de la mondialisation des échanges dans une société de l'information où pénètrent massivement les nouvelles technologies ; celui de la redéfinition du rôle de l'État national inséré dans de grands ensembles économiques ; celui de l'hétérogénéité des populations nationales ; un contexte aussi d'uniformisation linguistique et culturelle

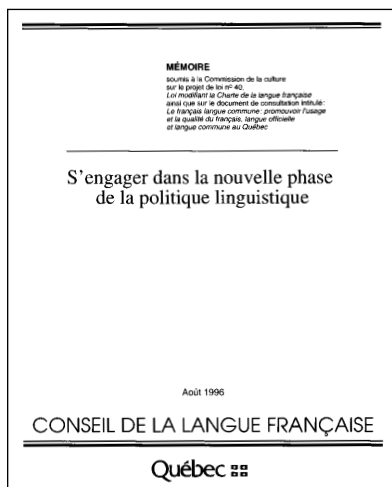
anglo-américaine mondialisée qui s'accompagne, partout dans le monde, d'une résurgence des identités nationales et régionales appelant à promouvoir la diversité linguistique et culturelle.

Il ressort donc de la lecture du bilan...

- qu'il est toujours légitime d'avoir aujourd'hui un plan d'aménagement linguistique ;
- qu'il faut maintenir les dispositions générales de la *Charte de la langue française* ;
- qu'il faut réaffirmer et faire respecter davantage les droits linguistiques fondamentaux inscrits dans la *Charte de la langue française* ;
- que les succès obtenus par voie législative autorisent à croire qu'il faut maintenir le cadre actuel et renforcer certains articles de la *Charte de la langue française*, en particulier ceux qui concernent la protection des consommateurs et des travailleurs ;
- mais aussi qu'il faut une approche nouvelle qui tienne compte des progrès réalisés et des nouvelles tendances (mondialisation, ouverture des marchés) qui viennent modifier les conditions de la concurrence des langues au Québec.

Depuis la parution du bilan, la situation a évolué. Dans l'évaluation, il faut donc aussi tenir compte des effets des événements des derniers mois qui sont en train de modifier, sur certains points, les données du bilan de mars 1996. Les pressions qui ont cours actuellement et qui ont pour objectif un retour au bilinguisme dans l'affichage créent un nouveau contexte pour les interventions gouvernementales.

Le sort de la langue française se jouera à Montréal, où l'enjeu est la généralisation du français comme «langue commune».



Le mémoire *S'engager dans la nouvelle phase de la politique linguistique* peut être obtenu gratuitement en le demandant au Conseil de la langue française.

L'arrivée des inforoutes : occasion pour un nouvel essor du français*

Dans un discours prononcé alors qu'il cherchait à faire comprendre à ses compatriotes l'urgence d'entamer la construction des inforoutes, le vice-président américain Al Gore rapportait une conversation que le président Akayev du Kirghizistan avait récemment eue avec son fils. Âgé de huit ans, le garçon était allé voir son père en lui disant : « Papa, il faut que j'apprenne l'anglais. » « Mais pourquoi ? », avait demandé le président. « Mais, papa, parce que l'ordinateur parle anglais ! »

Cette anecdote rappelle qu'on ne saurait faire le tour d'une question aussi importante que celle de l'arrivée des inforoutes sans se pencher sur les enjeux culturels et linguistiques reliés à leur mise en place. Il est heureux que l'Assemblée nationale ait pris conscience de l'importance d'un tel examen et ait décidé de le réaliser.

À l'occasion de la présentation de son mémoire, le Conseil de la langue française a insisté sur le fait que la mise en place des inforoutes ne sera couronnée de succès qu'à quatre conditions : la maîtrise du français devra faire l'objet d'une attention accrue ; des contenus francophones de qualité devront être créés ; l'accès aux inforoutes devra être facile ; enfin, des outils intelligents de repérage de l'information circulant en français sur les inforoutes devront être créés.

La maîtrise de la langue

Tout comme le train, moyen de transport des matières premières, a propulsé l'Occident à l'ère industrielle, l'inforoute, moyen de transport de la matière grise, projettera véritablement nos sociétés dans ce que certains ont qualifié de « civilisation de la connaissance », d'autres de « société de l'information », pour illustrer qu'en cette fin de siècle, la prospérité économique d'un État dépend de moins en moins de la possession de richesses naturelles et devient proportionnelle à la capacité des travailleurs à manipuler l'information qui servira à concevoir des produits et des services répondant aux besoins des consommateurs. Ce changement est déjà amorcé. C'est ainsi que 54 % de la main-d'œuvre québécoise tire aujourd'hui rémunération de la capacité à produire, repérer ou analyser l'information.

Toutes ces opérations nécessitant l'utilisation du langage, on devine aisément qu'une mauvaise maîtrise de la langue nationale puisse constituer une entrave sérieuse au développement économique. À titre d'exemple, il est estimé que les pertes en productivité associées à l'analphabétisme se chiffrent, aux États-Unis, à plus de 200 milliards de dollars annuellement. Au Québec, la probabilité qu'une personne maîtrisant mal le français soit au chômage est trois fois plus élevée que la probabilité qu'elle occupe un emploi.

Ce n'est donc qu'en préparant bien la relève que le Québec sera en mesure de faire sa marque à l'ère informationnelle. Malheureusement, les futurs travailleurs connaissent des difficultés qui gêneront leur entrée sur le marché du travail.

* La première partie de cet article est constituée du texte de l'allocation prononcée, le 23 octobre dernier, par M^{me} Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française, au moment de la présentation du mémoire soumis à la Commission de la culture dans le cadre du mandat d'initiative portant sur « Les enjeux du développement de l'inforoute québécoise ».

Ainsi, à peine 40 % des élèves du secondaire utilisent une grammaire et une syntaxe jugées convenables. Il est plus important que jamais de combler ces carences.

Au programme aujourd'hui...

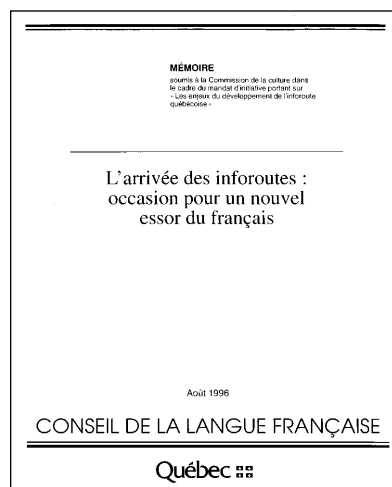
Comme le soulignaient les auteurs du récent *Plan d'action pour la mise en œuvre des inforoutes*, « le niveau d'intérêt [...] pour l'autoroute de l'information sera directement proportionnel à la qualité et à l'utilité du contenu qu' [on] y trouvera ». Ainsi, l'incapacité des francophones à produire en français les contenus dont ils ont besoin pour travailler et pour se divertir aurait pour effet la non-fréquentation des inforoutes par les Québécois ou encore la consommation souvent maladroite d'une information électronique produite principalement en anglais.

À cet égard, la faiblesse du français dans l'édition scientifique, technique et professionnelle sur support électronique pouvant être diffusé sur l'inforoute est préoccupante ; ainsi, moins de 20 % des titres de cédéroms lancés sur le marché français pour répondre aux besoins des travailleurs sont, à l'heure actuelle, produits en langue française. Une autre variable permettant de mesurer l'importance de l'offre francophone de contenus numérisés est le nombre de sites www que possède présentement le Québec sur l'Internet. Là aussi, la situation est inquiétante : on compte trois fois plus de sites en Ontario qu'au Québec. Ce dernier ne compte en fait que 13 % des sites www existant au Canada.

Une telle situation devra être corrigée. Cela dit, comme le rappelait l'Observatoire québécois des industries de la langue, « la qualité des produits et des services auxquels les autoroutes [électroniques] donneront accès sera une condition préalable, mais insuffisante, à leur succès ».

Sésame, ouvre-toi !

On entend souvent parler du danger que nos sociétés ne se brisent en deux, les infopauvres, les personnes n'ayant pas accès à l'information véhiculée par les inforoutes, étant abandonnés loin derrière leurs compatriotes inforiches. La crainte que cela ne se produise est justifiée. Ainsi, 27 % des personnes ayant mis fin à leurs études au niveau secondaire



Le mémoire *L'arrivée des inforoutes : occasion pour un nouvel essor du français* peut être obtenu gratuitement en le demandant au Conseil de la langue française.

possèdent actuellement un ordinateur, comparativement à 63% de celles ayant atteint l'université. En outre, bien qu'ils constituent moins de la moitié de la population d'Amérique du Nord, les hommes représentent les deux tiers des usagers de l'Internet.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer qu'une personne n'ait pas d'ordinateur ou n'utilise pas l'Internet, dont le manque de ressources financières. Cependant, un autre problème important devra être résolu: celui de la complexité actuelle des ordinateurs et des logiciels, qui explique qu'une majorité de gens, selon le magazine *Fortune*, aime peu l'informatique et la redoute.

On ne saurait trop insister sur les effets négatifs de ce phénomène. Ainsi, pour prédire avec exactitude si un adulte utilise ou non les ordinateurs, il est deux fois plus utile de connaître son attitude face aux nouvelles technologies que son salaire, son niveau de scolarité ou son âge. Après l'origine ethnique, la peur des technologies de l'information constitue le principal facteur expliquant qu'un adolescent n'utilise pas les ordinateurs.

Si une large tranche de la population est technophobe, de nombreux problèmes sont aussi visibles du côté des *convertis*. Ainsi, selon la firme Microsoft, 75% des ordinateurs présents dans les foyers québécois et canadiens seraient en fait entre les mains de personnes ne sachant pas vraiment comment les utiliser.

Une conclusion s'impose donc: pour que l'ensemble des Québécois emprunte les inforoutes, il sera nécessaire de rendre celles-ci extrêmement simples d'emploi. Et pour arriver à ce résultat, on devra permettre aux francophones de se servir de l'instrument de communication qui leur est le plus familier: la langue française. Cela signifie, bien sûr, que les instructions accompagnant les ordinateurs devront être rédigées en français et que les logiciels nécessaires à l'utilisation des inforoutes devront exister en version française, mais aussi qu'il devra, à court et à moyen termes, être possible aux Québécois de se passer du clavier ou de la souris et d'employer la voix et l'écriture manuscrite pour communiquer avec l'ordinateur en français.

Dans le cadre d'un sondage récemment réalisé par le Massachusetts Institute of Technology (MIT), on a demandé à un important échantillon d'Américains de nommer l'invention sans laquelle ils ne pourraient vivre. La réponse qui fut donnée le plus fréquemment? L'automobile, à 63%. L'ordinateur venait très loin derrière, à 8%. Cela le portait à égalité avec... le séchoir à cheveux et le plaçait quelque peu derrière le four à micro-ondes. Il ne fait pas de doute que ce classement ne changera que le jour où, comme le souligne Nicholas Negroponte, il sera devenu aussi facile de communiquer avec son ordinateur qu'avec son voisin. Pour en arriver là, au Québec, la machine devra aussi apprendre le français.

Aiguilles et bottes de foin électroniques

Au début du siècle, André Gide soulignait que «le nombre de choses qu'il n'y a pas lieu de dire augmente chaque jour». Gide n'aurait jamais su mieux dire. Dans son *Avis sur les industries de la langue dans la société de l'information*, le Conseil de la langue française relevait ainsi que 5 000 nouveaux articles s'ajoutent chaque jour aux 30 millions existants sur l'Internet. On estime aussi qu'en l'an 2000, plus de 100 millions d'ordinateurs déverseront sur l'Internet une information que consommeront plus d'un milliard d'internautes.

Malheureusement, l'augmentation de la taille du stock informationnel n'a pas été accompagnée de la mise au point de logiciels permettant son exploration et sa gestion faciles et efficaces. Les coûts à payer pour cela sont élevés. À titre d'exemple, il est estimé que les ingénieurs consacrent plus de 45% de leur temps au repérage de données et de documents plutôt qu'à des tâches plus productives.

Pour s'assurer que les Québécois puissent accéder à tout coup à l'information convoitée, les entreprises francophones devront mettre au point des outils de repérage de l'information de plus en plus intelligents. En fait, sans ces logiciels, les autoroutes de l'information ressembleront à un immense plancher sur lequel on aurait échappé plusieurs dizaines de millions de livres.

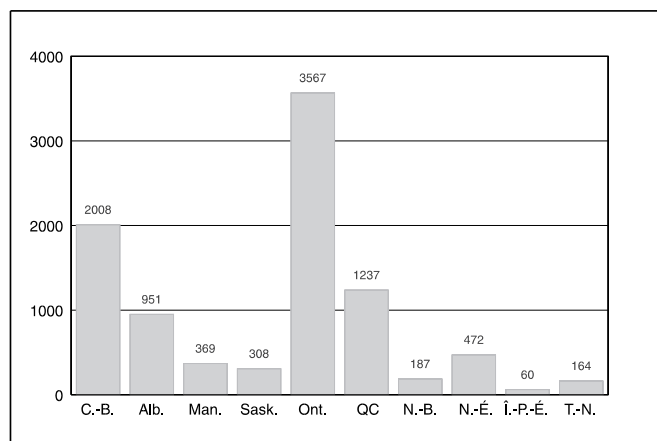
Ces outils devront être capables de traiter l'information de plus en plus rapidement et efficacement; de la comprendre même. En effet, on parle souvent de la capacité des inforoutes de transporter des données et des images, mais la très grande majorité de l'information emmagasinée par les ordinateurs prend — et prendra encore longtemps — une forme écrite.

Les enjeux liés à la mise au point d'outils francophones de repérage de l'information sont majeurs. Si le défi de la création d'outils de repérage en français n'est pas relevé avec succès, il est en effet possible à prévoir que les contenus francophones, quelle que soit leur qualité intrinsèque, demeureront introuvables au milieu de la masse de documents anglophones existants, tout comme les plus grandes œuvres littéraires francophones ne quitteraient jamais les rayons des bibliothèques s'il était impossible aux abonnés d'obtenir leur cote.

Un plan d'action gouvernemental

Pour relever les défis que nous venons d'énumérer, l'intervention de l'État sera indispensable. L'État devra d'abord agir en tant que régulateur, pour faire en sorte que l'évolution des technologies de l'information se fasse au sein de la francophonie et ailleurs dans le monde, dans le sens des intérêts des francophones. Cela signifie qu'il devra être présent aux tables de normalisation où sont érigées les règles qui rendront possible ou impossible, pratique ou difficile, l'emploi du français en informatique.

Graphique 1
Nombre de sites W3 par province



Source: www.yahoo.com/Regional/0Countries/Canada/Provinces_and_Territories.

Cela ne suffira pas cependant. Le gouvernement devra également se servir de son énorme pouvoir d'achat pour assurer le respect de ces normes par les éditeurs de logiciels et les constructeurs. Trop peu a été fait à cet égard. Il est par exemple troublant de constater que moins de 75% des logiciels de traitement de texte et des systèmes d'exploitation utilisés dans la fonction publique sont en français et que ce chiffre plonge à 30% dans le cas des logiciels de communication.

Le gouvernement devra ensuite jouer un rôle de soutien, pour pallier les carences de l'offre commerciale. Comme le soulignait Alain Minc, auteur pourtant connu pour ses positions néo-libérales, l'aide gouvernementale devra certes aller à la production de contenus électroniques francophones de qualité. Cela dit, une des pistes d'intervention que l'État devra étudier avec sérieux sera celle du soutien, en collaboration avec ses partenaires francophones et latins, à la mise au point d'interfaces toujours plus conviviales et de puissants logiciels de repérage de l'information. La création de ces outils coûte cher, ce qui explique que même le gouvernement des États-Unis la soutient activement.

L'État devra également bien renseigner les entreprises et les organisations québécoises sur les enjeux reliés à la pénétration des technologies de l'information. La fonction de veille assurée par l'État sera d'autant plus importante que, la plupart du temps, elle n'est pas rentable à court terme. C'est particulièrement le cas dans le secteur des industries de la langue, où sont mis au point les interfaces et les outils de repérage dont nous avons parlé précédemment.

Il importerait à cet égard que la mission de la Cellule de veille en industries de la langue (CEVEIL), un organisme à but non lucratif créé avec le soutien financier du ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie et auquel participe le Conseil de la langue française, soit renforcée dans les années à venir. Une mesure en ce sens pourrait être l'inclusion obligatoire, dans tout projet présenté au Fonds de l'autoroute électronique, d'un budget de veille qui serait administré par la CEVEIL.

Enfin, le gouvernement devra agir comme utilisateur modèle, pour démontrer à l'ensemble des partenaires québécois de la société de l'information les avantages à retirer du bon usage

des inforoutes en français. Plusieurs mesures devraient être adoptées dans ce cadre, dont la numérisation des contenus gouvernementaux les plus utiles, laquelle pourrait faire l'objet d'un vaste chantier étudiant, et l'acquisition des interfaces conviviales et des outils de repérage de l'information qui favoriseront la communication entre les citoyens et les ministères.

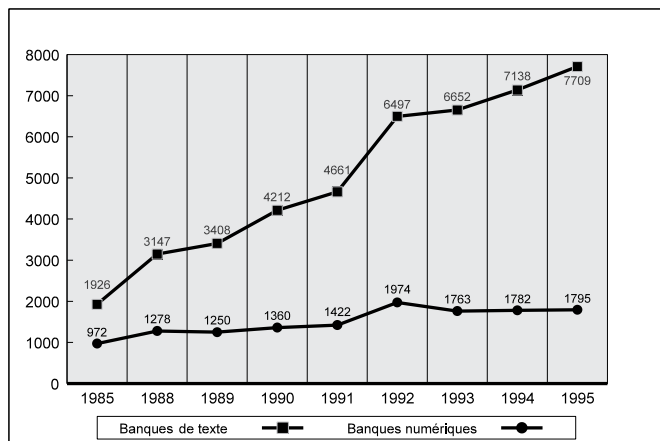
Une occasion à ne pas manquer...

En conclusion, l'arrivée des inforoutes aura sur l'avenir du français et de l'ensemble des langues de l'humanité un effet semblable à celui qu'a eu, voilà 500 ans, l'apparition de l'imprimerie. Tout comme l'imprimerie a bousculé l'équilibre existant au Moyen Âge entre le latin et les langues nationales ou entre le français et les langues parlées aux quatre coins de la France, l'avènement des inforoutes modifiera, au cours des prochaines décennies, les rapports des langues entre elles.

Les Québécois pourront tirer profit de cette nouvelle donne. En réduisant le globe à la grosseur d'une tête d'épingle, la venue des inforoutes aura pour effet de les rapprocher des autres francophones ou encore d'abaisser de façon importante les coûts de production et de distribution des œuvres des créateurs québécois. De façon similaire, l'apparition d'outils multilingues de traitement des langues pourra rendre plus rentable le recours à la langue de Molière dans l'ensemble des sphères de l'activité humaine. Par exemple, la mise au point de traducteurs automatiques anglais-français toujours plus puissants pourrait diminuer la nécessité souvent ressentie par les universitaires de ne publier qu'en langue anglaise.

Il est à espérer que le Québec et ses partenaires francophones saisiront la chance unique que leur offre actuellement l'arrivée des inforoutes et des nouvelles technologies de l'information et qu'ils sauront susciter, un demi-millénaire après l'apparition de l'imprimerie, un nouvel essor de la langue française.

Graphique 2
Les bases de données : la montée du texte



Source : Martha E. Williams, « The State of Databases Today : 1996 », *Gale Directory of Databases*, volume 1, Online Databases, s.l., p. xxii.

Mission en Europe

La présidente du Conseil, M^{me} Nadia Brédimas-Assimopoulos, accompagnée du directeur des Études et Recherches au Conseil, M. Pierre Georgeault, sont allés en mission en Europe au cours des dernières semaines.

Du 10 au 12 octobre, ils ont participé, à Neuchâtel, à une rencontre des présidents des Conseils de la langue française (Belgique, France, Suisse et Québec) et des Délégations à la langue française. En plus d'un échange d'information, il y a eu élaboration de projets d'actions conjointes.

Du lundi 14 octobre au vendredi 18 octobre, la mission s'est poursuivie à Paris avec rencontre des personnes suivantes : le Délégué général du Québec, M. Marcel Masse ; le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. Jean-Louis Roy ; le président de l'Observatoire de la langue française, M. Yves Berger ; et le vice-président du Conseil supérieur de la langue française, M. Bernard Quemada ainsi que des représentants officiels des ministères et organismes voués à la promotion de la langue française.

Actes du colloque «Le français et les langues scientifiques de demain»

Le colloque s'est tenu à l'Université du Québec à Montréal, du 19 au 21 mars 1996, et le Conseil de la langue française, un des organisateurs de l'événement avec l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) et la Société Royale du Canada, en a édité les actes sur support informatique.

Les présentations de sommités, certaines internationales, sont regroupées autour des thèmes suivants: *L'état descriptif de la situation, L'état des recherches sur les langues de la communication scientifique, Le français, langue de travail et langue de formation scientifique, Les réseaux de communication et La promotion du français, langue scientifique: les pistes d'action.*

Le document peut être téléchargé gratuitement, en format PDF, du site Internet suivant: www.acfas.ca

BULLETIN

DU CONSEIL

Vol. 13, n° 3, octobre 1996

DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Conseil de la langue française est chargé de conseiller le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* sur la politique québécoise en matière de langue et sur toute question relative à la langue française au Québec.

Il est formé des membres suivants:

- Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente
- Ghislain CROFT, secrétaire
- Enith CEBALLOS
- Georges KOUTCHOUGOURA
- Renée LACOURSIÈRE
- Benoît LAVALLÉE
- Robert LÉGARÉ
- Angéline MARTEL
- Émile OLLIVIER
- Francine OSBORNE
- Alain PRUJINER
- Charles TAYLOR

Le *Bulletin du Conseil de la langue française* paraît habituellement trois fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Rédacteur en chef:
Bruno Giroux

Comité de rédaction:
Nadia Brédimas-Assimopoulos
Ghislain Croft
Pierre Georgeault
Bruno Giroux
Yves Lessard

Graphisme et édition électronique:
Communication graphique
Compélec inc.

Impression:
Imprimerie Sociale Itée

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec, 1996
ISSN 0825-6926

*Reproduction autorisée
avec mention de la source.*

Adressez toute correspondance à:

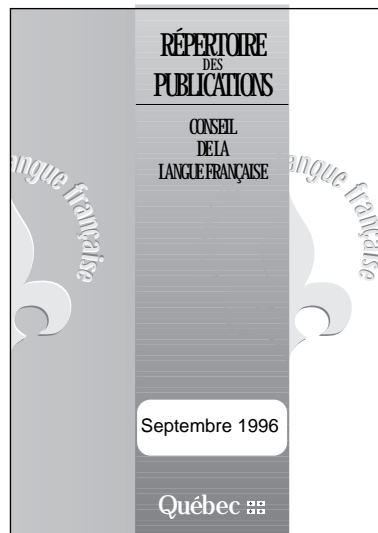
**Conseil de la langue française
Service des communications
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4**

Télécopie:
(418) 644-7654

Téléphone:
Québec: (418) 643-2740
Montréal: (514) 873-2285

Nouvelle édition du Répertoire des publications

Une édition, à jour, du *Répertoire des publications* du Conseil, est maintenant disponible et peut être obtenue gratuitement. En plus des titres déjà publiés, elle contient ceux des publications en préparation. La liste des bibliothèques et des centres de documentation où les publications du Conseil peuvent être consultées gratuitement s'est allongée: la nouvelle édition du répertoire en fait état.



L'abonnement au *Bulletin du Conseil de la langue française* est gratuit; il n'est cependant expédié qu'au Canada.

MONSIEUR MADAME

NOM

PRÉNOM

RUE

VILLE

PROVINCE

PAYS

CODE POSTAL

Cette adresse est celle de:

La présente est:

mon domicile mon bureau

un nouvel abonnement

un changement d'adresse

une annulation

Champ d'activité ou d'intérêt; je précise s'il y a lieu:

Exemples:

Professeur **en philologie**
Journaliste **chroniqueur en
économique**



Gouvernement du Québec
**Conseil de la
langue française**

Port de retour garanti

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation
Port payé Postage Paid
Nbre Blk

05736501-97
QUÉBEC